



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 avril 2021 (17h00)

Hôtel de Ville - Salle Montgolfier

| | | |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Nombre de membres | : | 33 |
| En exercice | : | 33 |
| Présents | : | 20 |
| Votants | : | 32 |
| Convocation et affichage | : | 20/04/2021 |
| Président de séance | : | Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : | Monsieur François CHAUVIN |

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Patrick SAIGNE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELKI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Catherine MICHALON, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELKI), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Jamal NAJI (pouvoir à Claudie COSTE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Michel SEVENIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

Etaient absents et excusés : Catherine MOINE.

**CM-2021-64 - ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATION MILITAIRE
DEPARTEMENTALE DE L'ARDECHE - DESIGNATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL D'UN CORRESPONDANT DEFENSE DE LA VILLE D'ANNONAY**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes, en particulier leurs statuts.

De ce fait, il convient à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la désignation d'un correspondant de la Commune d'Annonay chargé de siéger au sein de la Délégation Militaire Départementale de l'Ardèche. La fonction du correspondant défense, instaurée depuis 2001 par le Ministère de la Défense est mise en place pour la durée du mandat municipal.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense.

Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Les coordonnées de cet élu-e- sont transmises à la Préfecture ainsi qu'à la délégation militaire départementale et à la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICoD).

« Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense. Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Ils ont également un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels » (Source Ministère de la Défense).

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Juanita GARDIER, en qualité de Correspondante Défense de la Commune d'Annonay au sein de la Délégation Militaire Départementale de l'Ardèche .

Après avoir procédé aux formalités électives,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission générale du 16 avril 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Madame Juanita GARDIER en qualité de Correspondant-e- Défense de la Commune d'Annonay afin de siéger au sein de la Délégation Militaire Départementale de l'Ardèche.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/04/21

Affiché le : 29/04/21

Transmis en sous-préfecture le : 29/04/21

Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

29 AVR. 2021